

<https://enseignants.se-unesa.org/Mieux-formes-et-mieux-remuneres-pour-plus-d-attractivite-des-2022-le-grand-rate>



# Mieux formés et mieux rémunérés pour plus d'attractivité dès 2022 : le grand raté de la réforme Blanquer

Date de mise en ligne : lundi 18 octobre 2021

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La réforme de la formation arrive enfin à son terme. Après la place et les contenus de concours et les contenus de la formation initiale, voici enfin les arbitrages concernant l'indemnitaire, la prime entrée métier et la position de stage des futurs nouveaux lauréats.

Pour rappel, les principes mis en avant par le ministre pour justifier de cette énième réforme de la formation initiale (la 3e en 10 ans), étaient ceux d'une plus grande professionnalisation de la formation, et la contribution à la revalorisation des métiers d'enseignants et d'éducation. Pour le SE-Unsa qui a voté contre cette réforme dès les premières dispositions en 2020, sans surprise mais avec une inquiétude grandissante pour l'attractivité de nos métiers, c'est bel et bien raté.

Une année de stage à temps plein pour les lauréats de concours issus des master Meef

Désormais, les lauréats des concours d'enseignement et de CPE, s'ils justifient d'un master Meef, ne bénéficieront plus d'une année de stage alternant pratique et formation. Ils exerceront à temps complet, avec un crédit de jours de formation qui iront de 10 à 20 jours selon les choix des rectorats et Inspé locaux.

Rappelons qu'une formation professionnalisante ce n'est pas réduire la formation à la pratique, mais introduire progressivement, tout au long de la formation initiale, l'exercice du métier. Ce choix de placer en pleine responsabilité de jeunes enseignants et CPE qui n'auront, au mieux et pour certains, que pour seul bagage professionnel une année d'exercice à tiers temps, et pour d'autres seulement 18 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée, fait tomber ce premier argument rabattu par le ministre.

Une indemnité de 1 200 euros, une prime de 1 500... Mais pas pour tous

Une nouvelle indemnité de 1 200 euros est allouée à certains enseignants et aux CPE stagiaires. C'est avec cet argument de la carotte financière que le ministère prétend attirer les étudiants vers le master Meef... Or l'indemnité nouvellement créée sera versée au prorata du temps de service. Les stagiaires ex-étudiants non Meef qui eux bénéficieront d'une décharge de service équivalente à un mi-temps (l'autre moitié étant consacrée à de la formation), ne percevront donc que la moitié de l'indemnité.

En plus de créer une inégalité entre les stagiaires selon leur position de stage, elle en créera également une entre les corps. Pour le ministère, il s'agit de prendre en compte le déplacement du concours en fin de M2 lié à la réforme. Considérant que les agrégés et psychologues de l'Éducation nationale ne sont pas impactés par la réforme puisque leur concours avait déjà lieu en fin de M2, ils en seront donc exclus.

Rarement indemnité aura été si incohérente et inégalitaire. Le SE-Unsa, suivi par l'ensemble des organisations syndicales, l'a fermement dénoncé lors des débats et du vote.

Une prime d'entrée dans le métier qui continue de laisser de côté la majorité des anciens contractuels

Cette prime de 1 500 euros versée lors de l'année de titularisation a été modifiée suite à l'alerte du SE-Unsa pour permettre d'intégrer les ex-AED prépro et contractuels alternants des master Meef. Nous demandons également qu'elle soit désormais étendue à l'ensemble des ex-contractuels lauréats de concours, en juste reconnaissance du service déjà rendu dans des conditions de faible rémunération. Le ministère le refuse, au motif que ceux-ci bénéficient d'un reclassement. C'est certes vrai, mais seuls celles et ceux avec une ancienneté importante peuvent bénéficier d'un reclassement permettant de compenser cette perte.

Sur ces deux volets financiers, l'argument de la revalorisation soutenu par le ministre tombe donc également : compenser en partie ce n'est pas compenser pleinement, et c'est encore moins revaloriser.

L'avis du SE-Unsa

Ces dernières dispositions qui permettent enfin de connaître les tenants et aboutissants de la réforme, en plus de marquer notre opposition profonde, renforcent notre inquiétude quant à ses effets tant sur la qualité de la formation des enseignants et des CPE, leurs conditions d'entrée dans le métier et leur carrière, que sur ses inévitables répercussions sur les conditions de scolarité des enfants et des jeunes. Dès les premières dispositions en 2020, le SE-Unsa et sa fédération se sont prononcés contre la réforme de la formation initiale voulue par le ministre Blanquer. Impensée, incohérente, mal préparée, elle est tout sauf ce dont notre système éducatif avait besoin.

> > Lire aussi :

- [Place du concours : le ministre passe en force](#)
- [Nouveau concours du 2d degré : les compétences professionnelles écrasées par les savoirs disciplinaires](#)
- [Nouveau CRPE 2022 : les compétences professionnelles étouffées par les fondamentaux](#)
- [Formation initiale des PsyEN : à quand les évolutions nécessaires ?](#)